

**La dissolution de toutes formes interprétatives dans les relations internationales
et la crise systémique de la gouvernance internationale**

La question posée en séance est : « comment instaurer une gouvernance mondiale plus polycentrique ou uni-multipolaire? ». Cette question présuppose qu'il existe une gouvernance mondiale unipolaire opérante, ou en tous cas post bipolaire, devant se transformer en une gouvernance mondiale plus polycentrique ou uni-multipolaire ou multilatérale.

Mais permettez-moi de douter de l'existence même d'une gouvernance mondiale et de son caractère opérant. L'invasion russe et la guerre en cours en Ukraine ont poussé l'ONU elle-même aux limites de ses capacités institutionnelles. Le fait que l'auteur de l'invasion – la Russie – soit l'un des membres permanents du Conseil de sécurité a rendu inopérant l'organe qui porte la principale responsabilité du maintien de la paix et de l'imposition de sanctions contre ceux qui violent le droit international. L'Assemblée générale des Nations Unies, malgré ses efforts et son ingéniosité institutionnelle, ne peut combler le vide. Il est intéressant de remarquer que, bien que le Conseil de sécurité soit resté inactif dans la guerre en Ukraine, il a tenté d'agir dans la crise actuelle au Moyen-Orient, mais sans succès jusqu'à présent. L'intervention de l'Assemblée générale des Nations Unies est encore une fois purement rhétorique et non juridiquement contraignante.

Je dirais qu'il n'existe pas de gouvernance mondiale au sens d'une organisation juridique de la société internationale. L'ONU et surtout la composition du Conseil de sécurité qui, dans son fondement, confère un rôle décisif à ses membres permanents, donnent une image dépassée du monde. Cette situation affecte l'ensemble de la communauté internationale et l'ordre juridique international. Elle va dans le sens d'une fragmentation du droit international.

Toutefois, si à travers la notion de gouvernance mondiale nous entendons non pas un cadre juridique mais une situation purement effective, fondée sur un postulat

communément admis qu'il existerait désormais de nouveaux rapports de force internationaux et que de nouveaux équilibres économiques, politiques mais également militaires se seraient formés et qu'ils doivent être respectés, ou du moins pris très au sérieux, alors nous devons regarder si ces nouveaux équilibres sont susceptibles de faire l'objet d'un nouveau schéma herméneutique que l'on pourrait qualifier de polycentrique ou uni-multipolaire ou simplement multipolaire ou encore multilatéral. Il s'agirait alors d'un schéma interprétatif qui n'est ni bipolaire depuis la fin de la guerre froide, la chute du « socialisme réel » et la dissolution de l'Union soviétique, ni unipolaire – même si les États-Unis rassemblent à eux seuls, encore aujourd'hui, tous les éléments de la superpuissance sous l'hégémonie de laquelle l'Occident est constitué en entité stratégique.

La Chine revendique le rôle de superpuissance, la Russie peine à reconstituer une partie de l'Union soviétique, l'Inde et la façon dont elle se perçoit par rapport à la Chine et l'Occident constituent autant de paramètres déterminants dans tout nouveau cadre interprétatif. Les BRICS et plus largement ce que l'on appelle le « Sud global », ont la prétention de jouer un rôle important dans ces nouvelles corrélations mondiales des forces en présence. Mais aucun schéma organisationnel (comme le G7 ou le G20), qu'il prenne ou non la forme d'une organisation internationale, ne peut codifier cette situation volatile.

Qu'il s'agisse de l'Union européenne comme organe politique international, du nouvel environnement politique qui a commencé à prendre forme en tant que Communauté politique européenne ou encore de l'Europe élargie du Conseil de l'Europe, ces entités fonctionnent mais la vérité est que dans les domaines de la sécurité et de la défense, l'Europe n'est pas « émancipée » et autonome. La sécurité européenne constitue une question euro-atlantique depuis un siècle. La profération de la menace nucléaire russe – même si elle n'est que rhétorique – presque immédiatement après le début de l'invasion de l'Ukraine, rappelle aux États membres de l'UE et aux membres européens de l'OTAN que sans l'arsenal nucléaire américain, les conditions numériques de dissuasion n'existent pas pour répondre à la menace nucléaire russe. La crise aiguë que connaît actuellement le Moyen-Orient a montré, une fois de plus, les limites politiques de l'Union européenne et son incapacité à mener des initiatives internationales sérieuses impactantes et efficaces

Rien ne permet concrètement de dépeindre un tableau unipolaire à l'heure actuelle : que ce soient les nombreux fronts ouverts au Moyen-Orient, en Ukraine, en Syrie, en Libye, dans le Caucase, au Yémen et plus largement dans les pays du monde arabe, ou les points en suspens dans les relations entre les États-Unis et la Chine qui pèsent sur les relations de l'Occident dans son ensemble avec la Chine, ou encore les difficultés majeures qui caractérisent les relations russo-américaines et qui pèsent sur les relations de l'Occident dans son ensemble avec la Russie, ou bien l'existence d'un nombre croissant de pays qui, à l'instar de la Turquie, revendiquent le rôle de puissance régionale. L'image d'un monde uni-multipolaire a peut-être une valeur interprétative, mais sans les nuances et connotations que ce terme véhiculait initialement.

On pourrait même dire que l'instabilité des situations constatées sur le terrain est le signe d'une faillite de tous types de schémas interprétatifs et qu'elle met en évidence une crise systémique de la gouvernance internationale. Plus grave encore est le fait que cette faillite provienne de l'Occident lui-même en tant qu'entité stratégique elle-même soumise à une continuité vis-à-vis des choix stratégiques américains. L'UE et l'Occident dans son ensemble sont à la merci des résultats des prochaines élections présidentielles américaines qui pourraient changer la donne pour l'Occident et son positionnement sur les fronts critiques de l'Ukraine et du Moyen-Orient, ainsi qu'à l'égard de la Russie et même de la Chine. Ce temps d'attente affecte la programmation et plus généralement la posture de tous les acteurs internationaux, donc aussi des opposants à l'Occident, mais aussi de ceux qui revendiquent une place d'« exception » pour des raisons géographiques, religieuses, historiques et bien sûr économiques.

Mais au-delà du cadre institutionnel international, au-delà des relations internationales politiques, économiques et militaires qui se forment, la cohérence des récits est très importante pour constituer un cadre interprétatif permettant de saisir des situations complexes. La démocratie libérale et son héritage au sens de l'État de droit et de la protection des droits de l'homme, c'est-à-dire le récit occidental, doit *in fine* perdurer pour des raisons de valeurs ainsi que pour la protection des acquis européens comme contrepoids à des récits multipolaires opposés à la démocratie libérale. Le polycentrisme ne saurait mettre sur un pied d'égalité la démocratie libérale et les dérives des régimes autoritaires.

Nous espérons avoir ainsi posé la distinction, d'une part, entre ordre juridique international et coalitions internationales ; d'autre part entre conflits théoriques en termes de schémas interprétatifs dans les relations internationales et conflits de récits quant au contenu des valeurs véhiculées. Nous avons besoin d'un ordre juridique international qui fonctionne sur le plan institutionnel. Nous devons observer avec attention et perspicacité l'évolution et la dynamique des interactions internationales et des rapports de force à tous les niveaux, de l'échelon régional à l'échelle mondiale. Nous pouvons adopter de nouveaux schémas d'interprétation à condition qu'ils n'obscurcissent pas le tableau et qu'ils n'entravent pas la compréhension des situations. Car dans un monde incertain et fragmenté, rien ne saurait affecter les valeurs occidentales, même si l'Occident doit faire preuve de réalisme et accepter la multipolarité tout autant que le multilatéralisme.